

MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU Cedex
Tél. : 02.99.09.88.10
Fax : 02.99.09.88.16

Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

ARRETE N° A/2017/05
PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUETE
PUBLIQUE SUR LE PROJET ARRETE DE PLAN
LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) SUR LA
COMMUNE DE BEDEE

Le Président de Montfort Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-19 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Bédée n°2014-132 du 15 décembre 2014 relative à l'engagement de la révision du P.O.S. en P.L.U. ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Bédée n°2016-019 du 1^{er} février 2016 relative au débat sur le P.A.D.D. ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Bédée n°2016-050 du 25 avril 2016 optant pour le règlement « modernisé » ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Bédée n°2016-079 du 30 août 2016 portant bilan de la concertation publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Bédée n°2016-080 du 30 août 2016 arrêtant le P.L.U. révisé ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2016 relatif à la modification des statuts de Montfort Communauté concernant la compétence « étude, élaboration, approbation, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de plan local d'urbanisme et de document en tenant lieu » ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CC/2017/84 du 23 mars 2017 portant approbation du plan local d'urbanisme sur la commune de Bédée ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°CC/2017/152 du 17 juillet 2017 retirant la délibération, CC/2017/84 en date du 23 mars 2017, relative à l'approbation du plan local d'urbanisme sur la commune de Bédée ;

Vu la notification du projet arrêté aux personnes publiques associées ;

Vu la décision du Président du Tribunal Administratif de Rennes du 24 juillet 2017 désignant Madame Michèle PHILIPPE en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

ARRETE

Article 1^{er} : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet arrêté de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bédée.

En l'Hôtel de la Communauté ainsi qu'en mairie de Bédée pour une durée de 32 jours, du mardi 5 septembre 2017 au vendredi 6 octobre 2017, inclus.

Article 2 : Madame Michèle PHILIPPE, ingénieur en retraite, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Article 3 : Les pièces du projet de P.L.U. arrêté seront tenues à la disposition des intéressés pendant toute cette période, sur le site internet de Montfort Communauté www.montfortcommunaute.bzh, ainsi que :

En l'Hôtel de la Communauté, 4 place du Tribunal à Montfort-sur-Meu, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

- Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
- Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

En mairie, 2 rue de Rennes à Bédée, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

- Le lundi et mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 ;
- Le mardi, jeudi et samedi de 9h00 à 12h00 ;
- Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Article 4 : Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera ouvert par le Président de Montfort Communauté et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête. Les intéressés pourront y consigner leurs observations. Ils pourront aussi les adresser par écrit au commissaire enquêteur, par courriel à l'adresse enquetepublique@montfortcommunaute.bzh ou par courrier postal à l'Hôtel de la Communauté, elles seront annexées au registre d'enquête et visées par le Commissaire enquêteur.

Article 5 : Le commissaire enquêteur recevra à l'Hôtel de la Communauté les déclarations des intéressés :

- Le mardi 5 septembre 2017 de 9h00 à 12h00 ;

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Bédée les déclarations des intéressés :

- Le lundi 18 septembre 2017 de 14h30 à 17h30 ;
- Le samedi 23 septembre 2017 de 9h00 à 12h00.
- Le vendredi 6 octobre 2017 de 14h00 à 17h00.

Article 6 : Toute information complémentaire pourra être sollicitée auprès de Monsieur Mathieu MORILLON, Responsable Aménagement du Territoire au sein de Montfort Communauté.

Article 7 : Un avis d'enquête sera publié en caractères apparents 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé de même dans les 8 premiers jours de celle-ci dans les 2 journaux suivants :

- Ouest-France ;
- 7 Jours – Les petites affiches de Bretagne

15 jours au moins avant le début de l'enquête, le même avis sera affiché en l'Hôtel de la Communauté, en mairie et dans les emplacements situés sur la commune et permettant la plus large information du public. L'accomplissement de cette mesure de publicité fera l'objet d'un certificat du Président.

Article 8 : A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui. Le commissaire enquêteur examinera les observations consignées ou annexées au registre.

Il établira ensuite son rapport sur le déroulement de l'enquête et rédigera des conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou défavorables et transmettra l'ensemble de ces pièces dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête.

Le Président communiquera copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur au Préfet et au Président du Tribunal Administratif.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à l'Hôtel de la Communauté et à la mairie.

Article 9 : Des copies du présent arrêté seront adressées au :

- Préfet d'Ille-et-Vilaine ;
- Président du Tribunal Administratif de Rennes ;
- Maire de Bédée
- Commissaire enquêteur.

Fait à Montfort-sur-Meu, le 31 juillet 2017

Le Président,

Christophe MARTINS



Transmis en Préfecture le :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

